Règlement de l'association

Article 1er : Fonctionnement de l'association
L'association « Les Guyes'Dons Guye'Bolles » a pour objet d'organiser des activités sportives et festives. Elle se compose d'un bureau de cinq membres. Ci-joint, le calendrier prévisionnel des rendez-vous mensuels de l'année 2024.

Article 2 : Adhésion
Toutes les personnes majeures qui se sont acquittées d'une cotisation d'un montant de 12 euros pour 2024 sont adhérentes à l'association (gratuit pour les mineurs). Le premier essai est sans engagement. Les mineurs peuvent être membres de l'association à condition d'avoir été autorisés par leur responsable légal. Leur prise en charge est effectuée dans les conditions prévues à l'article 5.

Article 3 : Activités
Une randonnée (pédestre et VTT) est organisée chaque premier dimanche du mois. Les adhérents sont avertis des modalités (heure et lieu de rendez-vous) par courrier électronique. L'information est également diffusée sur la page facebook de l'association. Les circuits sont proposés par les adhérents. Tous les randonneurs (pédestres et vététistes) adoptent une conduite respectueuse de l'environnement et des tiers. Les règles de sécurité devront être respectées : l'assurance souscrite par l'association ne couvre pas les dommages causés par un adhérent à un autre adhérent ou à son matériel. Les vététistes devront obligatoirement être munis d'un casque.
L'association organise une randonnée VTT et pédestre annuelle le 2ème dimanche du mois de juin.

Article 4 : Assurance
L'association dispose d'une assurance responsabilité civile. Les membres de l'association peuvent néanmoins conclure une assurance complémentaire individuelle accident.

Article 5 : Accueil des mineurs
Les mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal ou de la personne désignée dans l'autorisation. La personne mineure n'étant pas accompagnée d'un adulte ne pourra prendre part aux activités prévues.

CALENDRIER DES RDV MENSUELS

07/01	04/02	03/03	07/04	05/05	02/06
07/07 Voyage	04/08 Pétanque	01/09	05/10 Nocturne	03/11	01/12

Randonnée pédestre et VTT annuelle + Marché de producteurs locaux
09/06/24

Coupon d'adhésion individuel

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : __/__/____
Adresse : _____
_____
Téléphone : _____
Mail : _____

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'association et m'engage à le respecter.

☐ Je m'engage à régler la cotisation annuelle s'élevant à 12€ pour l'année 2024 (gratuit pour les mineurs).

☐ J'autorise l'association à réaliser des photos de moi lors des différentes manifestations et à les exploiter (internet, journaux…)

☐ Je déclare ne pas avoir de contre-indication médicale pour la pratique de la marche à pied et/ou du VTT.

Date : Signature :

Autorisation légale pour les mineurs

Je soussigné(e) _____, responsable légal de(s) l'enfant(s) , _____ _____ l'(les) autorise(nt) à participer aux évènements organisés par l'association et m'engage à l'(les) accompagner lors des manifestations organisées par l'association.
En mon absence, _____ ou_ _____ pourront accompagner l'(les) enfant(s).

Date : Signature :

Cadre réservé au membre du bureau
Payé le _ _ / _ _ / _ _ _ _ ☐ chèque
☐ espèce

Association à Sainte-Hélène

Les Guye'Dons Guye'Bolles

CONTACT :

Adresse mail : guyedons.guyebolles@gmail.com

Site de la mairie de Sainte-Hélène : http://www.sainte-helene.fr/

Retrouvez nous sur : GDGBSteHelene

Association Loi 1901 - IPNS - Ne pas me jeter sur la voie publique